

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Approbation des comptes de
gestion 2022 du receveur pour
les budgets Ateliers Relais,
SPANC, Zone d'activités,
Lotissement, Parc d'Activités
et budget principal

Date de convocation :

06 mars 2023

Date de séance :

16 mars 2023

Date d'affichage :

22 mars 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 43

Membres votants : 46

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi
de 8 heures à 12 heures
de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni en la mairie
de l'Etoile – rue Jules Verne – à L'Etoile sous la présidence de
Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, CHEVALIER, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA,
MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,
Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON,
DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL,
GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL,
MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS,
WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ,
PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY,
GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY,
Mrs PINCHON, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, HENRY,
BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

MME LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

MME DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

La séance étant ouverte,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et les décisions
modificatives de l'exercice 2022 qui s'y rattachent, les titres
définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses
effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de
titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de
gestion dressé par le Receveur accompagné des états de
développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif,
l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à
payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de
l'exercice 2022 ;

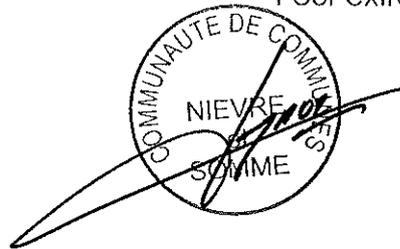
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le
montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice
2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les
mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes
les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses
écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023.

